



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE  
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile-de-France  
24 bd de l'Hôpital 75005 Paris  
01 70 23 53 40 ou 01 44 76 09 77  
Fax : 01 40 26 49 13  
Site : [www.sudbpce.com](http://www.sudbpce.com)  
Email : [sudceidf@orange.fr](mailto:sudceidf@orange.fr)



SUD BPCE



tous ensemble !

## Infos CE 24 juillet 2015

- Désignation représentant du CE au COS
- Garantie salariale : gagne-petit
- Politique de l'emploi réseau : déficit
- Classification des SARCP et SARCPE : le tour de passe-passe
- Agence dédiée : ça va craquer

### ○ Représentant du CE au COS

La loi prévoit qu'un représentant du Comité d'entreprise participe au Conseil d'orientation et de surveillance. Ce représentant qui siège avec voix consultative a pour rôle principal de donner les orientations et vœux du Comité d'entreprise au COS qui doit lui répondre. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sort qu'il a réservé aux orientations alternatives proposées par le CE sur le Plan stratégique 2015-2017.

En tant que Secrétaire du CE, Bettina Larry est désignée comme son représentant au COS ainsi qu'à l'Assemblée Générale de la CEIDF.

### ○ Garantie salariale : gagne - petit

L'article 8 de l'accord national du 25 juin 2004 sur la carrière des salariés prévoit : "Tout salarié doit avoir bénéficié au terme de 8 années consécutives de travail effectif ou assimilé d'une évolution de son salaire de base initial égale à 2,5% de la rémunération annuelle minimale du niveau de classification de son emploi, à l'exclusion des augmentations générales et éventuelles (...)".

La DRH a "balayé" l'ensemble des situations individuelles entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014, et 71 bénéficiaires ont été recensés : 50 dans le réseau et 21 au siège.

Parmi ces collègues, certains (peu) devaient bénéficier, en reconnaissance de leur implication et leur contribution à la réussite de l'entreprise, d'une augmentation salariale en 2015.

Jugeant sans doute ce "cumul" insupportable, la DRH "gagne-petit" a réduit les sommes dues à la portion congrue. Interrogée, la direction s'est engagée à revoir le cas des collègues concernés.

### ○ Politique de l'emploi réseau : déficit

Depuis 2014, l'emploi se dégrade continuellement tant quantitativement que qualitativement. Le DRHS clame qu'il n'y aurait que 63 postes à pourvoir. **Sud** en recense près de 200.

Au moins 8 agences (toutes DR confondues) n'ont plus ou pas de directeur. Dix postes de DAAP ne sont pas pourvus.

G.Lebrun prévoyait 1 028 conseillers financiers à l'issue de la réorganisation de la BDD, nous en sommes à 859 au maximum et les postes prévus en Gestion privée ne sont pas tous occupés.

Les effectifs promis lors des conventions DR de mai ne sont toujours pas au rendez-vous. Mais les challenges et les shows, eux, le sont avec toutes les exigences de résultats liées. Cherchez l'erreur.

### ○ Classification des SARCP et SARCPE : le tour de passe-passe

La réorganisation de la BDD aura eu aussi des effets négatifs sur les classifications et notamment celles des Seconds d'Agence RCPE et RCP. En effet, jusqu'en octobre 2014, un Directeur adjoint d'une agence de catégorie A ou B était CM6, TM5 dans une agence de catégorie C.

Depuis octobre 2014, la classification des SARCPE et SARCP (anciens DAA) est déconnectée de celle de l'agence.

Ce qui manifestement permet de réaliser quelques substantielles économies salariales. On compte 281 agences de catégorie A et B pour 207 SARCPE (CM6) et 174 agences C et D pour 212 SARCP (TM5). A vue de nez, au moins 74 collègues sont floués.

La DRH habille ce tour de passe-passe par de nouvelles exigences : ancienneté dans l'emploi de 5 ans et niveau d'expertise au niveau 4 font leur apparition. C'est pas beau ça ?

### ○ Agence dédiée : ça va craquer

L'agence dédiée, elle aussi, a subi sa réorganisation et, elle aussi, a du mal à obtenir des effectifs complets. Après le surcroît d'activité lié à l'intégration des salariés de Natixis et de BPCE, malgré le PNB dégagé, les salariés de cette agence dédiée connaissent de véritables problèmes. Les permanences qui devaient être tenues par 2 personnes à BPCE et à Natixis le sont par une seule qui, de plus, exerce sur plusieurs sites dans la même journée. De plus, comme nous le craignons, les horaires variables ne sont bien évidemment pas respectés dans les différentes permanences. A suivre.